

L'écho de la roche

Journal de la commune de FLEUREY LES FAVERNEY

Sommaire:

Edito de M. le Maire
Assainissements
Eau potable - Nettoyage des canalisations
Un bâtiment à l'entrée du village
Nouveau jeu
Voie verte
Coin lecture
Véhicules électriques
Un médaillé
L'Ecole - Pôle de Favorney
Boulangerie
SICTOM

Le conseil municipal:

Franck TISSERAND, Maire
Pascal CAMUS, 1er Adjoint
Patrick RENAULT, 2ème Adjoint
Jean-Paul PORCHEROT, 3ème Adjoint
Florent GONET, Conseiller
Marie-Luce LOMBARDO, Conseillère
Jean-Pierre MILLIOT, Conseiller
Laurent CAMUS, Conseiller,
Vanessa FARBER, Conseillère
Clémentine BERNET, Conseillère.

Mairie de Fleurey

Tel:03.84.91.31.59

Ouvert le Lundi et Mercredi
de 13h à 18h.

et le Vendredi de 17h à 19h.

fleurey-les-faverney@wanadoo.fr

Site internet: fleurey.fr



État civil

Naissances

THARY Erine : 27 juillet

REUCHET Axel: 08 décembre

Mariages

FISSON Laurent et LAROCHE Sonia : 10 août

Coordonnées de M. le Maire

mail: lf.tisserand@wanadoo.fr

En cas d'urgence:
06.78.12.16.85




Meilleurs vœux pour 2020

Vœux du Maire: 18 janvier 2020 à 11h30

Représentation théâtrale: le 09 mai 2020

Repas des Anciens 28 novembre 2020



L'Edito de M. le Maire

Imperceptiblement, le monde change...le climat, le numérique, les technologies, le travail, la mobilité, l'habitat, l'école, la solidarité,...

Nous sentons bien, depuis notre petit village, que les conditions de vie se durcissent dans un monde qui paradoxalement se modernise.

Nous avons la capacité de nous adapter en douceur, de prendre le train de l'évolution et du progrès sans bouleverser nos vies. Piloter et s'adapter.

Les techniques agricoles évoluent comme le regard que nous portons aujourd'hui sur la nature, nos pratiques changent positivement et nous faisons parfois des choix plus raisonnables que nos aînés.

Depuis notre petit village, à notre petit niveau, nous essayons de montrer l'exemple des bienfaits de la proximité : école, commerce, caserne.

Nous améliorons progressivement nos réseaux : éclairage, assainissements, eau, électricité, internet.

Nous rénovons nos bâtiments pour les rendre plus accessibles, plus beaux ou plus économes : église, mairie, salle des fêtes, atelier, bâtiment boulangerie, périscolaire.

Nous envisageons des projets qui pourraient assurer notre autonomie en énergie, sans aucune gêne pour aucun d'entre nous. Nous travaillons à la future voie verte, symbole de qualité d'environnement et de préservation de la vallée de la Lanterne. Les véhicules électriques dépannent déjà quelques-uns d'entre nous.

Nous faisons cela de manière pragmatique, sans bouger nos impôts et en préservant nos capacités financières.

Tout cela rend notre village attractif, renforce nos écoles et notre statut de « village équipé ». Pour la première fois depuis longtemps, nos dotations ont augmenté et notre dynamisme nous rend toujours éligible aux subventions.

J'espère sincèrement que ces perspectives et ces réalisations nous renforceront et nous rapprocheront les uns des autres. Quoi de plus agréable pour un maire et une équipe, de pouvoir aider tout le monde à avancer dans le bon sens, et d'emmagasiner un peu de reconnaissance, de compréhension et d'amitié...

Sur ces trois mots, je vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous en janvier pour vous souhaiter, pour nous souhaiter, une année 2020 pleine de bonheur.

Bien attentivement

Votre maire,

Franck TISSERAND



Assainissements



Implantation de la future station

Après de nombreuses et longues réflexions et hésitations, le projet des assainissements de nos communes va enfin se réaliser.

C'est un ouvrage indispensable tant les conditions de rejet actuelles de nos deux villages sont inadmissibles, voire scandaleuses.

C'est avec enthousiasme que nous avons proposé de réaliser ces gros travaux en commun, pour plusieurs raisons :

- des économies d'échelle
- une meilleure efficacité technique
- un lien de plus entre nos deux communes toutes proches.

Au départ, avant les études techniques, nous avons proposé d'installer la station en bas de Fleurey, sur un site qui nous semblait constituer un point de convergence. Les études ont montré que la situation éloignée du bas d'Amoncourt engendrait des surcoûts importants et que la localisation et la nature des terrains présents (zones humides et inondables) ne pouvaient permettre de situer le projet de station à cet endroit.

Si le projet retenu faisait l'unanimité au sein de l'équipe municipale de Fleurey, des tensions sont rapidement apparues dans la commune d'Amoncourt.

L'équipe d'Amoncourt a souhaité raccorder quelques habitations supplémentaires, ce qui a donné lieu à un nouveau zonage, une nouvelle enquête publique et un budget augmenté. Des choix assumés et respectables qui ont pris toute une année.

De temps à autres, depuis Fleurey, nous avons pu entendre ou lire des propos qui cherchaient à comparer ou à opposer nos deux communes, le bon sens a fini par s'imposer.

Nos deux communes ont la liberté d'administrer comme elles le souhaitent, depuis des décennies, leurs budgets eau et assainissement. Ainsi, **le prix de l'eau** tient compte du patrimoine, des concessions ou délégations accordées, des réparations et de la taille du réseau.

Des questions ont été posées sur la répartition des dépenses. Il faut tout d'abord signaler que le niveau de subventions atteint dans une période où le budget de l'agence de l'eau se trouve considérablement réduit est particulièrement satisfaisant, voire inespéré :

Les subventions ont été obtenues grâce à deux éléments prépondérants :

- le caractère intercommunal du projet
- la sensibilité de la Lanterne et de la Saône.

Les subventions sont accordées selon des règles très précises : si l'agence de l'eau accorde son aide, l'Etat déclenche la sienne (DETR), le Département complète celles allouées pour atteindre un taux global donné.

Les subventions diffèrent selon la nature des travaux, on distingue trois postes :

Les réseaux de collecte à l'intérieur des communes : ce poste de travaux est subventionné uniquement par le Département à hauteur de 18% environ pour chacune des communes (18.20% pour Fleurey).

Le réseau de transfert et de transport (entre les deux communes, entre Amoncourt et la station de traitement et à l'intérieur des 2 communes) : subventionné à 65,74% par les trois financeurs.

La station de traitement : subventionnée à 66,30% par les trois financeurs.

Ces subventions sont accordées selon des règles d'équité et d'efficacité : ainsi, lorsqu'il n'y a qu'une seule station pour deux communes, les frais de transport doivent être partagés à moitié. En revanche, la commune qui a le plus d'habitants raccordés finance davantage l'investissement et ensuite le fonctionnement de la station de traitement. C'est le cas de Fleurey qui supportera les dépenses à hauteur d'un peu plus de 55%.

Il est à noter que la station sera dimensionnée en « équivalent-habitants », et que pour Fleurey, l'ensemble des habitants du nouveau lotissement qui possède son propre système d'assainissement n'entrent pas ce calcul. De même, toutes les habitations qui sont zonées en non collectif et qui possèdent un système individuel ne sont pas prises en compte.

Contrairement aux interprétations ou aux craintes qui ont pu être exprimées, la commune de Fleurey n'est aucunement avantagée par rapport à Amoncourt dans cette opération. C'est pour éviter tout malentendu que les financeurs ont établi des règles strictes et légitimes, jamais remises en cause. Pas de financement s'il n'y a pas d'équité.

Les communes d'Amoncourt et de Fleurey, grâce à ce projet intercommunal, sortent largement gagnantes. On peut chiffrer l'économie à environ 200.000 € par commune. En outre, les subventions auraient certainement été bien plus faibles dans le cadre de deux projets distincts.

Programmation :

Le réalisé :

- consultation des entreprises
- notification des subventions par les financeurs
- notification du marché de travaux à l'entreprise retenue (STPI)
- travaux en cours depuis la mi-octobre, à Amoncourt, sur le réseau de transport entre les 2 communes et la station de traitement

De janvier à mars :

- réunion publique avec le maître d'œuvre et l'entreprise
- passage des techniciens de l'entreprise chez les particuliers pour la réalisation des études d'exécution (confirmation de la position et de la profondeur des boîtes de branchement)
- poursuite des ouvrages intercommunaux à Amoncourt

D'avril à juillet :

- travaux dans la commune
- poursuite des ouvrages intercommunaux et démarrage des travaux des réseaux de la commune d'Amoncourt

D'août à septembre/octobre :

- fin des travaux sur les réseaux communaux d'Amoncourt
- mise en service de la Station de Traitement et des réseaux de transport

Rappel :

Le principe général est d'obtenir un réseau qui collecte les eaux usées « brutes », tout en minimisant les eaux claires parasites (eaux de pluie, source, drainage....), pour envoyer le tout à la station de traitement.

Pour cela 2 cas se présentent :

- **Secteur en séparatif (bas du village)** qui sera concerné par les travaux : un nouveau collecteur sera posé sur lequel seront mis en place des regards de branchement. Dans ces regards de branchements, seules les eaux usées devront être raccordées, sans passer par un prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux ou bac à graisse), et les eaux pluviales séparées (rejet actuel conservé soit dans l'unitaire, soit en écoulement libre soit en infiltration)
- **Secteur maintenu en unitaire (haut du village)** où il n'y aura pas de travaux : les habitants devront shunter les prétraitements. Pour tous ceux qui le peuvent, il est opportun de déconnecter les eaux pluviales du réseau et d'essayer de les renvoyer sur le terrain ou en infiltration.

La commune fait l'acquisition d'une mini pelle d'occasion qui permettra d'aider tous les particuliers qui veulent améliorer leurs assainissements et d'avoir davantage de réactivité si des travaux sont nécessaires sur le réseau d'eau.



Eau Potable

Comme vous le savez, notre réseau ancien subit depuis 5 ans les effets des sécheresses prolongées et des canicules. Le débit de notre source principale baisse régulièrement et la qualité de notre ressource complémentaire n'est pas satisfaisante lorsqu'il se met à pleuvoir.

Pour notre équipe, c'est un sujet prioritaire et particulièrement préoccupant au quotidien.

En partenariat avec l'agence régionale de santé, nous nous sommes entourés depuis toutes ces années d'un bureau d'études spécialisé basé à Besançon, « sciences environnement », qui nous accompagne dans toutes nos investigations et dans la conduite de tous les dossiers administratifs nécessaires pour permettre la distribution d'une eau durablement limpide et saine.

Pour respecter la procédure, nous avons réalisé :

- le diagnostic eau potable.
- le schéma directeur
- la consultation de l'hydro géologue agréé désigné par l'ARS.

L'hydrogéologue agréé a presque terminé son rapport qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique, puis d'un arrêté préfectoral nous autorisant à faire les travaux nécessaires et à distribuer la « nouvelle » eau potable.

La difficulté, c'est que le débit de notre source principale diminue régulièrement depuis trois ans, et que la qualité de l'eau de notre ressource complémentaire n'est pas satisfaisante en cas de fortes précipitations. C'est pour cela qu'à plusieurs reprises cet automne, nous avons dû couper le forage et faire livrer quelques citernes pour établir le complément au château d'eau.

Grâce aux discussions menées depuis trois ans avec l'ARS et grâce aux bonnes relations avec la commune de Villers sur Port, notre commune a proposé de faire l'acquisition de la source de Villers, située à proximité de la nôtre.

En effet, la commune de Villers, raccordée au réseau du Breuchin, n'est plus autorisée à mélanger l'eau de sa source avec celle du Breuchin. Cette petite source n'a donc plus d'intérêt pour la commune de Villers qui devrait, si elle voulait continuer de l'exploiter, protéger son périmètre et installer un système de reminéralisation. Aucun intérêt pour une source qui débite environ 12m³/jour en période d'étiage.

En revanche, cette ressource intéresse notre commune pour établir un complément.

Notre commune va devoir faire un choix entre deux possibilités qui s'offrent à elle...(c'est inespéré !)

La première est la suivante :

- protéger le périmètre de notre source principale
- racheter la source de Villers et protéger son périmètre.
- interconnecter les deux ressources en forêt.
- protéger le périmètre du forage complémentaire.
- installer un nouveau château d'eau de 200 m³. (notre ancien château d'eau n'est plus aux normes)
- installer une station de reminéralisation pour l'eau des deux sources qui est acide et ne répond pas aux exigences de qualité standard.
- installer un turbidimètre et une station de filtration à la sortie du forage.

La consommation moyenne du village varie entre 75m³/jour en hiver à 100m³/jour au printemps et en été, soit 3 à 4 m³/heure

Un(e) fleuréen(ne) consomme environ 45 000 litres d'eau/an, c'est la moyenne nationale.

Cette première solution nous garantit dans l'immédiat environ 120 m³/ jour, pour une consommation actuelle moyenne de 90m³. Cependant, elle n'anticipe pas sur une baisse progressive du débit de nos sources si la situation climatique se durcit encore, ou si les périodes de canicule et de sécheresse se succèdent de manière encore plus rapprochée.

La seconde est la suivante :

Des investigations sont en cours dans le bassin de la Lanterne. Les hydrogéologues pensent pouvoir trouver une ressource en eau très abondante, entre 10 et 50 m³/heure.

Ils pensent que cette eau devra être filtrée pour diminuer le taux de fer et de manganèse, mais qu'elle devrait être de qualité. Si cette perspective se précise, notre commune aura une ressource en eau de qualité, très abondante, pendant des décennies, avec une moindre sensibilité aux aléas climatiques.

Echographie du Bassin de la Lanterne

Dans ce cas, il faudra :

- protéger le périmètre du futur forage.
- installer une station de filtration
- créer une conduite jusqu'au village
- créer un nouveau château d'eau de 200 m³ raccordé au réseau du village.



Dans les deux cas, la dépense est à peu près équivalente et les financements seraient au rendez-vous :

Environ 600.000 € dans les deux cas, éligibles à 60% de subventions, soit environ 240.000 € de reste à charge pour la commune.

Sur ces 240.000 €, la commune a anticipé depuis plusieurs années en provisionnant sur le budget « eau » une réserve de plus de 150.000 €. C'est pourquoi ces travaux indispensables ne devraient pas avoir un gros effet sur le prix de l'eau. Le résultat des investigations menées sur le bassin de la Lanterne (près du terrain de foot) est un préalable à toute décision. Nous devons donc (encore) attendre quelques semaines pour connaître la stratégie retenue, en concertation avec l'ARS.

De l'eau trouble par épisode

C'est un problème récurrent qui nous préoccupe depuis longtemps. Notre vieux réseau a tendance par moments à créer une eau trouble à ses extrémités. C'est le cas parfois en bas du lotissement.

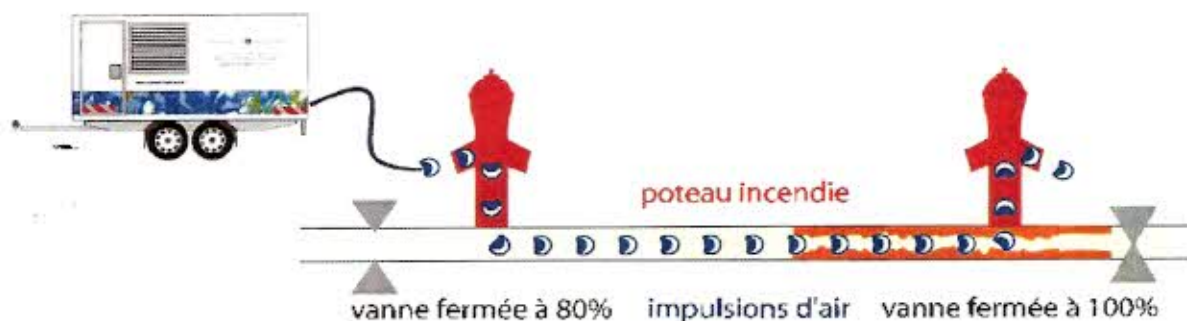
Nous faisons réaliser des purges mais la problématique revient de manière régulière. Cet été, à cause de l'arrêt préfectoral de restriction d'eau, nous n'avons pas pu effectuer la purge à haute pression qui était prévue sur toute la partie aval du réseau.

Nous nous tenons prêts à déclencher cette opération dès que le débit de la source remonte et s'il ne fait pas trop froid...en espérant que cela apportera une solution durable. C'est l'entreprise HERLI France, dans ce domaine, qui doit intervenir.

Nettoyage des canalisations d'eau potable -

DIAGRAMME SIMPLIFIE

- ➔ Injection d'air purifié
- ➔ Contrôle en continu de la pression
- ➔ Pression de travail < Pression de service
- ➔ Pas de surpressions, pas de risque de casse conduite



Un bâtiment agricole à l'entrée du village

Pommes en l'air et pommes en terre, telles sont nos spécialités.

Un bâtiment a été installé cet été par la SCEA la Parmentière Saônoise, pour stocker, laver et conditionner des pommes de terre, des carottes, des oignons, des aulx, des échalotes cultivées dans les environs.

La logique des circuits courts. Un projet dans l'air du temps qu'il faut encourager.

Ce bâtiment a été raccordé au réseau d'électricité et au réseau d'eau communal.

